

portant nomination des Membres Béninois du  
Conseil d'Administration du Port Autonome  
de COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la  
Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du  
Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat  
et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de partici-  
pation et fixant leurs modalités de gestion notamment les articles 4, 10 et 11 ;  
VU l'Ordonnance N°76-55 du 11 Octobre 1976, réorganisant le fonctionnement de  
l'Etablissement Public chargé de la gestion du Port de COTONOU ;  
Sur proposition des Ministères et Organismes intéressés ;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Membres Béninois du Conseil d'Administration du Port  
Autonome de COTONOU, les Camarades dont les noms suivent :

- AHYI Samuel : Représentant le Conseil National de la Révolution,
- MAFFON Benoît : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- AKPOVI Lucien : Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique  
et de la Coordination des Aides Extérieures,
- VIGBE Prosper : Représentant le Ministre des Finances,
- SARRE Eustache : Représentant le Ministre des Transports,
- HOUNONGBE Jean : Représentant le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail,
- MONTEIRO Fabien : Représentant le Ministre de l'Equipement,
- DE CAMPOS Augustin : Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie  
du Bénin,
- ASSOUMAN Nouhoum : Représentant les Armements de Transports Maritimes  
et les Consignataires de Navires,
- LOKO Harold Théophile : Directeur des Pêches,
- GBAGUIDI Léonard : Directeur Général de l'Office Béninois des Manuten-  
tions Portuaires (OBEMAP),
- DJOSSOU Pierre : Directeur de la Marine Marchande,

- BALLE Janvier : Représentant les Transitaires,
- Paul Emile de SOUZA : Commissaire du Gouvernement auprès du Port Autonome de COTONOU,
- CHIDAS Odon : (
- DEGEE Maurice : (
- ADANHOUME Germain : ( Représentants le Personnel du Port Autonome de COTONOU,
- ATITA Emmanuel : (
- SOTTIN Toussaint : (

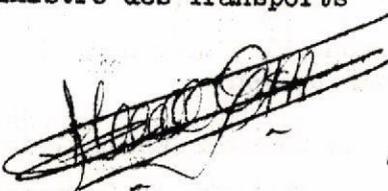
ARTICLE 2.- Le Camarade SABRE Eustache, représentant le Ministre des Transports, est nommé Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de COTONOU.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1976

Le Ministre des Transports



Léopold AHOUEYA

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4  
MT 15 Autres Ministères 14 Port Auto-  
nome de COTONOU 5 Membres 19 DPE-DGAJL  
INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde.Chan. 5  
Chamb.COM 4 BN 2 JORPB 1.- Gyts du  
Niger, de H.V. du TOGO et du Nigéria.  
8.- UNB+ FSJEP 4.-